



2RF Conseil

3 rue du Courtis Robin
89470 MONETEAU

06 52 61 14 64
rbk@2rfconseil.fr
www.2rfconseil.fr

Siret : 523 602 167 00034
N° Déclaration d'activité : 278 901 63 889

PLAQUETTE D'INFORMATION

BILAN DE COMPETENCES

PUBLIC CONCERNE :

- Les salarié(es) du secteur privé, les agents fonctionnaires ou contractuels de la fonction publique (qu'elle soit d'Etat, territoriale ou hospitalière), les demandeurs d'emploi.

PREREQUIS : Aucun

OBJECTIFS :

- Vous envisagez de changer de poste, de métier, d'entreprise ; un bilan de compétences peut vous aider à faire le point sur vos ressources, vos compétences professionnelles et personnelles, vos aptitudes, vos atouts, vos motivations ; sur ce qui est important pour vous, maintenant et demain.
- Identifier et lister ce qui est mobilisable dans une perspective d'évolution peut vous aider à reprendre confiance en vous.
- Clarifier vos priorités, identifier vos acquis et vérifier la faisabilité du projet identifié pour vous aider à faire des choix éclairés en termes de projections professionnelles.

COMMENT ?

- En séance individuelle personnalisée pour permettre la prise en compte de la situation, des besoins et des attentes de chacun.

DUREE :

- 24 heures sur une période comprise entre 2 et 4 mois (soit 8 séances de 3 heures)

TARIF :

- 2 100 € TTC

MODES DE FINANCEMENT POSSIBLES :

- Compte personnel de formation (CPF)
- Plan de développement des compétences (entreprise)
- Individuel (en cas de financement personnel, des facilités de paiement pourront être accordées après entente entre le candidat et 2RF Conseil)

MODALITES D'ACCUEIL ET DELAIS D'ACCES : en présentiel et/ou en distanciel

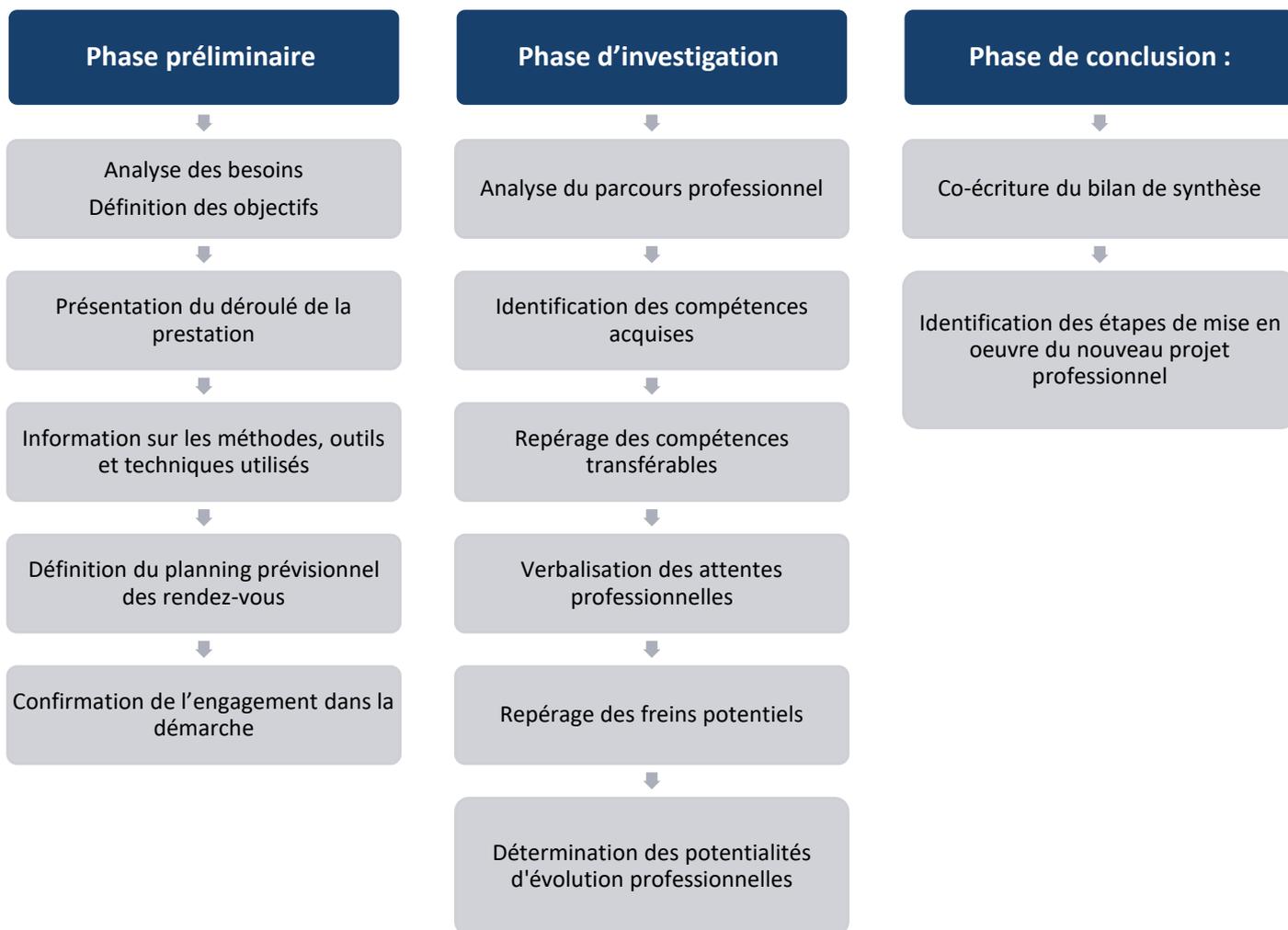
Un contact téléphonique sera initié par 2RF Conseil dans les 48 heures, après réception de votre demande d'information, pour planifier, sous 8 jours, un rendez-vous (phase préliminaire – recueil des besoins).

Le bilan de compétence (phase d'investigation) débutera 10 jours ouvrés à compter de la réception d'une convention de prestation dûment signée par les parties prenantes. L'accompagnement prendra fin à l'issue de la phase de conclusion.

L'accompagnement dure 24 heures sur une période comprise entre 2 et 4 mois (soit 8 séances de 3 heures)

Selon l'article R.6322-35 du Code du travail, un bilan de compétences comprend 3 phases :

- **Une phase dite préliminaire** qui consiste à analyser le besoin exprimé.
- **Une phase dite d'investigation** qui consiste à identifier un projet et d'en élaborer la mise en œuvre.
- **Une phase dite de conclusion** qui consiste à rédiger une synthèse, fidèle, riche, ré-investissable et explicite, des travaux qui ont permis de définir le projet professionnel ou, le cas échéant celui d'un parcours de formation.



METHODES ET OUTILS MOBILISES :

- Entretiens individuels exploratoires
- Techniques de questionnement, reformulation, relances
- Test psychométrique PerformanSe/Evolution (appréhension des "soft skills")
- Tests psychotechniques
- Questionnaires (connaissance de soi/projection professionnelle).
- Brainstorming
- Enquêtes métiers
- Documentation
- Réalisation de PMSMP (si statut du bénéficiaire le permet)

MODALITES D'EVALUATION ET SUIVI :

- A l'issue du bilan, une synthèse sera remise ainsi qu'une attestation de suivi de bilan.
- À l'issue du bilan un questionnaire satisfaction sera proposé.
- Un entretien de suivi à 6 mois sera planifié et un questionnaire d'évaluation qualité sera soumis.

NEUTRALITE DE L'ACCOMPAGNATEUR :

- L'accompagnement proposé est indépendant de toute orientation marchande.

CONFIDENTIALITE DE L'ACCOMPAGNATEUR :

- L'accompagnateur est tenu à une obligation réglementaire de confidentialité et s'engage à ne pas divulguer les informations que le bénéficiaire pourrait être amené à lui communiquer. L'accompagnateur s'engage, par ailleurs, à ne fournir aucun renseignement à un tiers sans l'accord préalable du bénéficiaire.
- Au sens de l'article R.6322-37 du code du travail, le bénéficiaire est seul destinataire du document de synthèse.

INTEGRITE DE L'ACCOMPAGNATEUR :

- L'accompagnateur agira dans le cadre strictement légal et n'encouragera à aucune conduite ou habitude malhonnête, déloyale, non professionnelle ou discriminatoire.

ACCESSIBILITE :

Nous attachons une grande importance à l'inclusion, merci donc de nous informer des besoins spécifiques liés aux situations de handicap. L'accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap dépend des modalités de la formation, n'hésitez pas à contacter 2RF Conseil pour informer de vos besoins et des éventuelles compensations à mettre en œuvre.

Note : Nos locaux ne disposent pas de l'équipement permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder à la salle de formation (marches de perron, portes de 80 cm de largeur). Un listing des partenaires locaux susceptibles de vous accompagner est tenu à disposition.

LIEUX DE LA PRESTATION ET CONTACT

- **2RF Conseil**, 3 rue du Courtis Robin, 89470 Monéteau
- **Rébecca ROBRIQUET** - 06 52 61 14 64 - rbk@2rfconseil.fr